

ENQUÊTE STATIONNEMENT

Cœur du village de BUISSON

Contexte :

Différents projets concernant le cœur du village sont à l'étude et peuvent impacter les lieux habituels de stationnement. L'aménagement de l'espace de la Tour de Guet comportera une partie dédiée à cette fonction. Afin de dimensionner cet équipement au plus près des besoins, une enquête s'est déroulée la première quinzaine de décembre 2020. Un questionnaire a été soumis à tous les foyers buissonnais, sous format papier pour les résidences principales, par courriel pour les résidences secondaires. Voici les résultats synthétiques de cette enquête.

1/ Participation :

53 formulaires représentant au moins 80 adultes nous sont parvenus. A noter que seuls les habitants en résidence principale ont répondu.

40% des foyers (résidences principales) ont répondu

La répartition est la suivante : résidents du cœur de village 25 formulaires (plus de 35 adultes) et les habitants de la « campagne » 27 formulaires (plus de 45 adultes)

2/ les lieux de stationnement habituels des habitants du cœur de village

Le nombre de véhicules annoncé est de 38 pour 16 places de garage privé. On peut estimer le nombre de véhicules total (hors période estivale) stationnant régulièrement sur les espaces publics à environ 70.

Environ 70 véhicules sur l'espace public hors période estivale

Les lieux de stationnement habituels indiqués sont par ordre décroissant :

Devant le domicile 20% / Place de Verdun 16,5% – Place atelier municipal 16,5% / Tour de Guet 13% -
Monuments aux Morts 13% – Autres 13%

A noter Sous le Barry et Chemin de Visan : 0

3/ les lieux de stationnement des habitants se rendant ponctuellement en centre de Buisson

Place de Verdun 33% / Monument aux morts 30,5% / Sous le Barry 14% – Atelier municipal 11% / Tour de guet 5,5% / Chemin de Visan 5,5% / A noter Boulodrome et Fontvieille : 0

Fréquence de déplacement au cœur du village en voiture :

Jamais	Hebdomadaire	Mensuelle	Occasionnellement	Quotidien
18,5% (viennent à pied)	0	11%	66,5%	4% * emploi sur la commune

Objet des visites occasionnelles : formalités 39% / festivités 26,5% / réunions 22% / visite 12% /

Les déplacements vers le centre du village sont occasionnels 66%, quasi 100% ont pour objet des activités ponctuelles (formalités...festivités). Les lieux de stationnement indiqués en priorité sont la place de Verdun et le Monuments aux morts.

4/ la distance acceptable pour se garer :

Distance de son domicile pour les résidents du cœur de village ou distance de sa destination pour les résidents hors cœur de village :

Distance maxi	0 m	< 150 m	< 300 m	Peu m'importe
Domicile	0	52%	16%	8%
Destination	* 4%	7%	14%	55%

Les habitants considèrent globalement qu'un « maximum de 150 m » de leur domicile est une distance acceptable pour stationner leur véhicule. Au-delà c'est moins bien accepté.

150 m distance maxi jugée acceptable du domicile pour se garer
Peu m'importe pour les destinations ponctuelles

Les personnes se rendant occasionnellement au village sont moins sensibles à cette question et répondent globalement « peu m'importe » pour la distance acceptable de leur lieu de destination.

5/ Activités qui justifient des places de parking (hors arrêts-minute et places handicapés obligatoires) :

Commerce ou activités professionnelles non définies à ce jour, véhicules d'intervention (sécurité, urgences...).

6/ Synthèse des observations et suggestions libres sur cette thématique :

« Prévoir le dépôt ou prise en charge de personnes ou d'objets, liés à certaines activités professionnelles, réserver des places pour les buissonnais et les activités à petits effectifs salle des fêtes.

Rendre la place centrale aux villageois, piétons, la libérer des voitures pour mise en valeur du centre historique mais ne pas chasser les habitants, se garer ne doit pas devenir (ou être) une galère. Sortir les parkings à l'extérieur du village.

Parking doit être sûr, donc veiller à la sécurité des personnes et biens. Encourager l'utilisation des places privées pour ceux qui en ont. Pas nécessité de changer. »

Merci pour votre participation,

Pour l'équipe municipale
Florence CHOPIN
2^{ème} Maire-Adjoint



Quelques repères distanciels :

Cercles verts 150 m de diamètre

Mairie et entrée espace Tour de Guet < 110m

Mairie et places haut chemin de Visan <100 m

Place de Verdun et Sous le Barry 100m

Salle des fêtes et entrée espace Tour de Guet < 150 m

*Nombre de places (hors voies) Monuments aux morts 7/ place de Verdun 16+ / Tour de guet 1^{er} niveau 10 et +/ chemin de Visan 7/sous le Barry 7/Place atelier municipal 8 / Chemin de Fontvieille 5 /